



Festival Foot U13



RÈGLEMENT 1^{er} Tour - Saison 2017/2018

ARTICLE 1 - Présentation :

Le District Marne de Football organise sous l'égide de la FFF le Festival Foot U13 à 8.

ARTICLE 2 - Engagement :

Cette compétition pour toutes les équipes. Le nombre d'équipe par club n'est pas limité, sauf pour la Finale Départementale où 1 seule équipe par club peut participer.

ARTICLE 3 - Participation des joueurs(es) :

Les joueurs(es) participant à cette épreuve devront être licenciés et qualifiés dans les délais. Les licenciés U11 et U11F sont autorisés à participer à l'épreuve dans les conditions prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les U14F et/ou les U15F (si équipe uniquement féminine) sont autorisées à participer dans les conditions prévues à l'Article 155 des Règlements Généraux de la F.F.F.

ARTICLE 4 – Répartition des équipes :

Les équipes de la poule Excellence de la 1^{ère} phase sont directement qualifiées pour les 1/2 Finales. Pour le compte de ce 1^{er} tour, les 30 équipes HONNEUR de la 1^{ère} phase sont têtes de série, et un tirage au sort aura lieu au siège du District Marne pour déterminer les rencontres ou plateaux ainsi que les clubs désignés pour l'accueil de ce tour.

ARTICLE 5 – Déroulement du plateau :

Selon les directives fédérales, la formule « jour de coupe » sera mise en application pour le compte du 1^{er} tour. Avant chaque match, série de 3 tirs au but est effectué puis mort subite (3 joueurs différents à chaque match)

Nombre/durée de matchs : En fonction du nombre d'équipe par site. Si 2 équipes, 1 match type championnat de 2 x 30 minutes (avec pause coaching à 15 minutes). Si 3 équipes, chaque équipe fera 2 matchs de 2 x 15 minutes. Si 4 équipes, 3 matchs de 1 x 20 minutes.

ARTICLE 6 – Classement / Qualification des équipes :

L'équipe classée 1^{ère} se qualifiera à partir de leur classement qui prendra en compte l'addition du nombre de points obtenus lors des rencontres disputées :

Victoire : 3 pts Match nul – Victoire TAB : 2 pts Match nul – Défaite TAB : 1 pt Défaite : 0 pt

Si égalité de points entre 2 équipes au classement, il sera tenu compte du résultat du match qui les a opposées (si match nul : prise en compte des tirs au but de ce même match).

Si égalité de points entre 3 équipes ou + au classement, il sera tenu compte dans l'ordre :

1. Mini-championnat entre les équipes concernées par l'égalité de points
2. Différence de but.
3. Meilleure attaque.

En cas d'égalité de points entre 3 équipes ou plus au classement, il sera tenu compte des critères 1, 2, 3 et si l'égalité persiste toujours, le résultat des tests Jonglages lors de la journée Brassage sera pris en compte (0 point pour les absents) – vérification faite par la section Foot Animation lors d'une réunion au District Marne de Football.

ARTICLE 7 - Arbitrage :

L'arbitrage sera assuré par des dirigeants des clubs qui ne jouent pas (si 3 équipes) ou application des RG.

ARTICLE 8 - Convocation/Horaires des matchs :

Les équipes sont convoquées à 13h15. Début des matchs à 14h00

ARTICLE 9 - Réserves et réclamations :

Les réserves, réclamations et toutes communications devront pour suivre leur cours, être formulées dans les conditions prévues à l'Article 9 des Règlements Particuliers de la Ligue et être adressées au secrétariat du District Marne de Football - BP 42 - 51 202 EPERNAY Cedex. Les réserves ou réclamations seront étudiées par la section «Foot Animation» et ne seront pas susceptibles d'appel.